

Devenir acteur en prévention des risques liés aux activités physiques - PRAP2S

(CODE 00426)

FINALITÉ

Cette formation-action, véritable pilier de la démarche de prévention des risques liés aux activités physiques, permet au professionnel accompagnant des personnes à mobilité réduite d'acquérir les compétences pour être acteur de sa prévention et par conséquent acteur de la prévention dans son établissement. Au regard des enjeux et objectifs visés à travers cette formation, il est fondamental que l'établissement soit déjà engagé dans une démarche globale de prévention des risques professionnels.

OBJECTIFS

- Repérer les risques liés à l'activité physique et leurs conséquences sur la santé.
- Analyser son activité professionnelle pour identifier les situations susceptibles de nuire à sa santé.
- Accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi (ALM).
- Identifier les principes d'économie d'effort de l'activité physique.
- Proposer à l'encadrement de proximité des pistes d'améliorations techniques ou organisationnelles.

Devenir acteur en prévention des risques liés aux activités physiques - PRAP2S

(CODE 00426)

PUBLIC

Professionnels des établissements médico-sociaux et de santé dont l'activité se caractérise majoritairement par la manutention des personnes à mobilité réduite.

Effectif

Groupe limité à 10 participants par session

PRÉREQUIS

Aucun

Devenir acteur en prévention des risques liés aux activités physiques - PRAP2S

(CODE 00426)

CONTENU

La notion de situation de travail

- Danger, situation dangereuse, risque, dommage dans le milieu professionnel.
- Les accidents du travail, les maladies professionnelles et leurs préjudices humains et économiques pour l'établissement.
- Les principaux éléments d'anatomie et de physiologie de l'appareil locomoteur.
- Les facteurs de risques : biomécaniques, psychosociaux et les atteintes de l'appareil locomoteur (lombalgies, TMS...)

Les déplacements naturels

- Séquencer les déplacements naturels en étapes.
- Préciser les effets recherchés de chaque mouvement élémentaire.
- Justifier les capacités nécessaires à la réalisation des mouvements élémentaires des déplacements.
- Expliquer ce qui conditionne les enchaînements indispensables des déplacements.
- Les principes de base de sécurité physique et d'économie d'effort dans la manutention manuelle des personnes à mobilité réduite.

L'observation, l'analyse et la caractérisation des situations de travail

- L'outil d'observation d'analyse et de caractérisation.
- Les différents moyens de communication pour proposer des pistes d'amélioration.

L'analyse d'une situation d'accompagnement

- Exploiter les informations accessibles et observables indiquant si la personne peut réaliser seule son déplacement.
- Déterminer si la personne aidée peut réaliser les mouvements élémentaires constitutifs du déplacement naturel requis pour la mobilisation.
- Mettre en évidence les risques pour la personne aidée et l'accompagnant.

Le choix des aides techniques

- Finalités et limites des aides techniques.
- Caractéristiques des aides techniques au regard des contraintes environnementales et des caractéristiques des personnes aidées.

La mise en oeuvre de l'accompagnement de la mobilité

- Guider la personne aidée en respectant les étapes du déplacement naturel.
- La compensation des incapacités par une assistance sans portage délétère en intégrant si nécessaire une aide technique.

Devenir acteur en prévention des risques liés aux activités physiques - PRAP2S

(CODE 00426)

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La méthode pédagogique est active et participative, elle s'appuie sur des contenus théoriques (PPT, vidéos), des analyses de cas, sur l'expérience des participants, sur l'analyse des pratiques professionnelles, sur des ateliers pratiques et des débats.

Mise en situation applicative lors de l'intersession.

Sur le plan du matériel : salle de formation équipée d'un vidéoprojecteur et d'un paperboard, de deux lits médicalisés (un lit pour cinq participants), un FRM, un lève-personne, un verticalisateur, un drap de glisse, un déambulateur, un rollbord.

INTERSESSION :

Le participant développera ses compétences de façon itérative entre son poste de travail et la formation.

Mise en situation applicative : décrire sa situation de travail, identifier les situations dangereuses, rechercher les déterminants et proposer des pistes d'amélioration, à l'aide des différents outils d'évaluation du manuel PRAP.

MODALITES D'EVALUATION

Pendant la formation :

Plusieurs évaluations sont réalisées sous forme de questionnaires ou d'ateliers afin de mesurer la progression de chaque participant.

A l'issue de la formation :

Les participants sont évalués selon les grilles de certification de l'INRS afin de valider l'atteinte des compétences attendues. En cas de réussite un certificat D'ACTEUR PRAP 2S sera délivré à chaque participant. Sa validité est de 2 ans, renouvelée par une session de «Maintien et Actualisation des Compétences».

INTERVENANT-E-S

Formateur PRAP certifié INRS (APF Formation est habilité par l'Assurance Maladie Risques Professionnels et l'INRS).

PARTENAIRES

Formateur certifié INRS

Devenir acteur en prévention des risques liés aux activités physiques - PRAP2S

(CODE 00426)

MODALITÉ INTRA

Ces formations ont lieu dans vos locaux.

TARIF

[Demander un devis](#)

DURÉE

4 jours, soit 28 heures (trois jours + un jour)